



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Exonération

Question écrite n° 51036

Texte de la question

L'environnement et sa protection sont l'un des enjeux essentiels de la société moderne. A ce titre, le Gouvernement a engagé une politique volontariste de réduction des nuisances atmosphériques. Cette réduction passe notamment dans le domaine de l'automobile par l'utilisation de nouveaux procédés et de nouveaux carburants propres, parmi lesquels le système dit GPL (gaz propane liquide). Or, l'adaptation d'un véhicule à essence au système GPL représente aujourd'hui pour le particulier un investissement de l'ordre de 15 000 francs par véhicule. Pour faciliter et encourager cette dépense reductrice de pollution atmosphérique Mme Thérèse Aillaud demande à M. le ministre délégué au budget quelles mesures fiscales il envisage de proposer, d'une part, et, d'autre part, si son ministère serait disposé à étudier pour ce type de travaux d'adaptation l'instauration d'une exonération de la TVA.

Données clés

Auteur : [Mme Aillaud Thérèse](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51036

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1974